



**CONVENTION SUR
LES ESPÈCES
MIGRATRICES**

UNEP/CMS/COP13/Inf.2

18 décembre 2019

Français

Original : Anglais

13^{ème} SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES
Gandhinagar, Inde, 17 – 22 février 2020
Point 10.1 de l'ordre du jour

PROJET DE RAPPORT DE LA 49^e RÉUNION DU COMITÉ PERMANENT DE LA CMS

(Bonn, Allemagne, le 19 novembre 2019)

49^e COMITÉ PERMANENT DE LA CMS - PROJET DE RAPPORT - 19 NOVEMBRE 2019

1. Allocutions d'ouverture

1. Le Président du Comité permanent, Øystein Størkersen (Norvège) a souhaité la bienvenue aux participants à la réunion et a remercié l'Allemagne, le gouvernement hôte, d'avoir fourni les services d'interprétation et de Secrétariat pour les préparatifs et l'organisation. Il a indiqué que l'année avait été particulièrement éprouvante en raison du décès du secrétaire exécutif, Bradnee Chambers, en janvier. M. Chambers a fait preuve d'une grande force d'âme en continuant à travailler malgré sa grave maladie et a formulé de grandes aspirations pour la Convention. M. Størkersen est certain que le Secrétariat est entre de bonnes mains avec la nomination d'Amy Fraenkel au poste de Secrétaire exécutif par intérim, alors que les préparatifs de la Conférence des Parties (COP) progressent. Une minute de silence a été observée en mémoire de M. Chambers.
2. Le processus de nomination d'un secrétaire exécutif permanent est en cours et a attiré plus de 100 candidatures. Une liste de 3 à 5 candidats pour un entretien était en cours de préparation par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP) et M. Størkersen devait participer au processus de sélection, la nomination étant faite par le Directeur exécutif. Il espérait que les entretiens auraient lieu avant la COP13, qui devait se tenir en février 2020.
3. Le Comité de session du Conseil scientifique s'était réuni la semaine précédente, présidé pour la dernière fois par son Président sortant, Fernando Spina. Il a traité un grand nombre de documents et a mené à bien son programme chargé, avec efficacité. Les positions du Comité de session sur les propositions d'amendements relatives aux Annexes, aux espèces devant faire l'objet d'actions concertées et à tous les points de l'ordre du jour de la COP ayant un contenu scientifique peuvent être consultées dans les documents de session affichés sur le site web de la Convention. Le Secrétariat était engagé dans des activités de sensibilisation avec d'autres Accords multilatéraux sur l'environnement (AME) et ses partenaires pour promouvoir les priorités de la Convention, en particulier l'inclusion du concept de connectivité écologique dans le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Le deuxième atelier sur la connectivité s'était tenu le 18 novembre et la COP13 était l'occasion de délivrer un message fort à mesure que le processus d'élaboration du cadre avançait.
4. Le Président a fait observer que la Convention disposait d'un Secrétariat compétent et dévoué, et que les préparatifs de la COP étaient en bonne voie. Pour avoir présidé le comité des finances de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), il connaissait bien le problème du Fonds d'affectation spéciale de la Convention, un problème commun aux Accords multilatéraux sur l'environnement. Les Parties avaient approuvé des programmes de travail ambitieux, mais n'étaient pas disposées à fournir un financement de base à la hauteur de ces programmes. La majeure partie du budget financé par les contributions mises en recouvrement couvrait les dépenses de personnel et les contributions volontaires restaient nécessaires, mais ne constituaient pas une solution permanente.
5. La réunion en cours du Comité permanent devait durer une seule journée et devait être suivie d'une série de réunions régionales préparatoires à la Conférence des Parties. Malgré le peu de temps dont il disposait, le Président voulait que le Comité permanent ait la possibilité d'exprimer son point de vue. Les deux prochaines réunions du Comité, précédant et suivant immédiatement la COP, seront également brèves, et la 51^e réunion sera conduite par un nouveau Président.

6. Amy Fraenkel, la secrétaire exécutive par intérim, a déclaré qu'elle était en poste depuis mai 2019, ayant pris la relève dans des circonstances malheureuses. Elle a décrit Bradnee Chambers comme un ami, un collègue et un défenseur de la conservation, qui a accompli beaucoup pour la CMS, présidant deux COP réussies, et voyant le nombre de membres de la Convention augmenter de neuf Parties, instiguant le mécanisme d'examen novateur et cherchant à accroître le profil de la Convention en façonnant le Cadre pour l'après-2020. Il avait également contribué à encourager l'Inde à accueillir la COP13. La réunion en cours était importante et unique, en raison du déroulement inhabituel de la COP13 au début de l'année et du fait qu'elle s'inscrivait dans une série d'événements très chargés.
7. Des craintes ont été exprimées au sujet des finances de la Convention, qui avaient été discutées la veille lors de la réunion du Sous-comité des finances et du budget. Le niveau substantiel des arriérés était une source d'inquiétude.
8. La Secrétaire exécutive par intérim a souhaité la bienvenue à la délégation indienne, conduite par Soumitra Dasgupta, venue présenter les détails des préparatifs de la COP13.
9. Une autre question importante portait sur la composition des organes subsidiaires de la Convention, le Comité permanent et le Comité de session étant tous deux confrontés à un important renouvellement de leurs membres.

2. Adoption de l'ordre du jour

2.1 Ordre du jour provisoire et documents 2.2 Ordre du jour annoté et programme

10. Le Président a présenté les documents UNEP/CMS/StC49/Doc.2.1/Rev.1, l'ordre du jour, les documents UNEP/CMS/StC49/Doc.2.2/Rev.1, l'ordre du jour annoté et le calendrier. Il n'y a eu aucune proposition de modification de l'ordre du jour, les deux documents ont donc été adoptés tels que présentés.

3. Ressources financières et humaines

11. La Secrétaire exécutive par intérim a déclaré que la date limite pour la publication du budget était ce jour-là, mais, avec le consentement des Présidents du Comité permanent et du Sous-comité des finances et du budget, quelques jours de grâce ont été accordés pour permettre au Secrétariat de procéder à des révisions afin de refléter les discussions du Comité permanent et du Sous-comité.

3.1 Mise en œuvre et état du budget de la CMS

12. Le Secrétariat a indiqué que le budget actuel était maîtrisé et en bonne voie. En ce qui concerne l'état des contributions, depuis la préparation du document UNEP/CMS/StC49/Doc.3.1 en août, de nouvelles contributions ont été reçues du Brésil, d'Eswatini, du Ghana, des Philippines et de l'Espagne. Au 8 novembre, les arriérés pour 2019 s'élevaient à 514 460 euros, représentant 20 pour cent des contributions dues, 65 Parties n'ayant pas payé. En ce qui concerne les années précédentes, un montant total de 925 219 euros était dû par 50 Parties. 14 Parties avaient des arriérés d'un montant total de 83 213 euros datant de 2015 ; avant cela, 31 Parties devaient 457 631 euros au titre de la période triennale précédente 2015-2017 et 48 Parties devaient 384 375 euros au titre de 2018.

13. Les chiffres relatifs à l'exécution du budget en 2018 ont montré que sur un budget approuvé de 2 559 888 euros, les dépenses réelles se sont élevées à 2 067 590 euros, dont la somme de 14 085 euros prélevée sur la réserve du Fonds d'affectation spéciale, principalement pour couvrir le coût d'une retraite du personnel. La sous-utilisation de diverses lignes budgétaires n'a toutefois pas entraîné une augmentation correspondante du solde de trésorerie du compte, du fait de la non-réception des contributions.
14. La mise en œuvre du budget 2019 a nécessité le redéploiement de certains fonds du budget 2020, car le calendrier de la COP signifiait que certains coûts contractuels avaient été engagés pendant l'année en cours. Le budget convenu était de 2 599 329 euros, les dépenses de 2 351 008 euros et 113 000 euros ont été redéployés à partir de 2020. On estimait qu'il y aurait un solde de 361 321 euros à la fin de l'année.
15. Le représentant de l'Afrique du Sud a demandé si les contributions reçues à l'avance par les Parties pouvaient être dépensées immédiatement.
16. En réponse à une demande du représentant de l'Australie, le Secrétariat a entrepris de publier une version révisée du tableau indiquant l'état actuel des contributions des Parties (voir l'Annexe 1 du document [UNEP/CMS/COP13/Doc.13.1 Exécution du budget de la CMS 2018-2020](#)).

3.2 Implications des arriérés sur le budget de la CMS

17. Le Secrétaire exécutif par intérim a déclaré que les perspectives étaient moins positives compte tenu du grand nombre d'arriérés, même s'il y avait de meilleures nouvelles après la réception de certains retards de paiement. Les réserves de la Convention sont épuisées et le Secrétariat essaie d'équilibrer le budget. Les Parties ayant des arriérés ont été contactées et invitées à payer, tandis que les dépenses ont été réduites autant que possible ; le recrutement du chef de l'équipe aviaire a été suspendu, les autres membres du personnel de cette unité demeurant surchargés. Il existe peu de flexibilité étant donné que les dépenses de personnel représentent une grande partie du budget et que sans personnel, les programmes de la Convention ne peuvent être mis en œuvre.
18. Les mesures déjà prises comprennent l'envoi de lettres personnalisées à toutes les Parties ayant des arriérés de paiement, celles qui ont plus de trois ans de retard étant informées des sanctions, qui comprennent la perte du droit de vote et l'incapacité d'occuper un poste électif. Les parties ayant des arriérés se sont vu offrir la possibilité de négocier un plan de paiement, mais aucune d'entre elles ne l'a fait. Des lettres de rappel ont été envoyées aux pays dont les arriérés sont les plus importants. Des efforts ont été faits pour réduire les dépenses du Secrétariat, le Président du Comité permanent a été tenu informé et des conseils et une assistance ont été demandés au siège du UNEP.
19. Dix Parties avaient des arriérés allant jusqu'à quatre ans, la plus grande partie de l'argent dû étant imputable au Brésil. Trois pays avaient des arriérés de six ans, et onze pays avaient des arriérés atteignant huit ans ou plus, dont cinq qui n'avaient pas payé depuis plus de vingt ans.

20. Les soldes de trésorerie projetés pour la fin des années 2019 et 2020 ont été calculés sur la base de divers scénarios. Les plus réalistes, sur la base de l'expérience passée, supposaient la réception de 83 pour cent des contributions fixées et aucun paiement d'arriérés. Le scénario le plus optimiste supposait que tous les arriérés seraient apurés. Trois niveaux de dépenses ont été prévus, avec des taux d'exécution de 100 pour cent, 88 pour cent et 80 pour cent. Des niveaux de dépenses de 88 pour cent et 100 pour cent laisseraient le Fonds d'affectation spéciale en déficit de 145 138 euros et 489 806 euros respectivement d'ici à la fin de 2020. La réduction du niveau des dépenses à 80 pour cent du budget approuvé laisserait un solde positif de 84 640 euros.
21. La proposition de budget pour la période triennale 2012-2023 reposerait sur le barème de l'ONU avec des variantes possibles impliquant des contributions minimales de 2 000 et 1 000 euros, semblables à celles appliquées dans l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) et l'Accord sur la conservation des populations européennes de chauves-souris. Il serait envisagé de traiter les contributions des nouvelles Parties de manière à ce que le Fonds d'affectation spéciale en tire profit et que l'élargissement de la base de paiement n'entraîne pas une réduction des paiements des Parties existantes. Parmi les autres innovations possibles, on peut mentionner l'introduction d'un barème de contributions volontaires et la réduction de la fréquence des réunions du Comité permanent et du Comité de session.
22. Le Président a dit qu'il était heureux que le Brésil ait payé au moins une partie des arriérés, mais des économies étaient encore nécessaires. Les Parties pourront être invitées à verser davantage de contributions volontaires. Il a remercié les Parties qui soutenaient déjà des activités de cette manière, notant que ces financements étaient généralement destinés à des activités spécifiques. Certaines mesures ont été plus faciles à mettre en œuvre que d'autres, mais rien de ce qui a été proposé ne résoudra le problème sous-jacent, à savoir que la Convention est confrontée à un déficit budgétaire important, si un gros payeur ne verse pas ses contributions à temps ou ne les verse pas du tout.
23. Le Président a confirmé que le Secrétariat avait activement poursuivi les Parties ayant des arriérés, avait sollicité l'aide du UNEP et avait pris contact avec des ambassadeurs et d'autres représentants de haut rang lors de grandes réunions. Comme le personnel et le coût des réunions constituent la majeure partie du budget et que pratiquement aucune activité du programme de travail n'est couverte, les Parties devront envisager d'augmenter le budget de base.
24. Le représentant de la France a déclaré que le financement était un problème majeur pour les gouvernements et les organisations intergouvernementales, les ministères étant confrontés à des coupes budgétaires. Il est ouvert à l'idée d'introduire des contributions minimales pour compléter le barème de l'ONU. Il a demandé quelle était la situation de l'AEWA après l'introduction d'une contribution minimum en ce qui concerne le niveau des arriérés. Il a également demandé si le solde du Fonds d'affectation spéciale s'approchait du niveau minimum requis par les règles.
25. Le représentant de la Géorgie a déclaré que la tenue d'un plus grand nombre de réunions à distance et par voie électronique pourrait contribuer à réduire les coûts.

26. La représentante de la Mongolie a appelé au réalisme et au pragmatisme, reconnaissant que l'exécution intégrale du budget n'était pas possible compte tenu des arriérés. Elle a demandé au Secrétariat de continuer à poursuivre les Parties qui n'ont pas payé. Les dépenses engagées doivent être responsables afin de garantir que le Fonds d'affectation spéciale reste excédentaire. Le recrutement d'un plus grand nombre de Parties, en particulier de celles qui verseront des contributions plus importantes, améliorera la situation financière de la Convention.
27. La représentante de l'Afrique du Sud a également remercié le Secrétariat des efforts qu'il déployait pour recouvrer les arriérés. Elle a déclaré que les contributions supplémentaires des nouvelles Parties ne devraient pas être utilisées pour réduire les paiements des Parties existantes mais pour augmenter les ressources du Secrétariat. Elle a demandé ce qui se passerait si le Fonds d'affectation spéciale était épuisé et a demandé que l'Inde, en tant qu'hôte de la Conférence des Parties, inscrive la question du financement à l'ordre du jour du débat dans le cadre du débat de haut niveau. Le champ d'application de la Convention doit être élargi étant donné que les résultats de la récente évaluation de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) ont indiqué qu'un million d'espèces disparaîtraient au cours des prochaines années. Elle est également disposée à tenir davantage de réunions par voie électronique, tout en avertissant que certaines régions ont un accès limité à des technologies telles que Skype.
28. Le représentant de la Suisse a demandé si le niveau de recettes prévu de 83 pour cent était réaliste.
29. Le représentant de l'Inde a noté que certains pays en situation d'arriérés n'avaient pas payé depuis plus de 20 ans. Il demande quelles réponses ont été reçues aux lettres envoyées et si d'autres sanctions peuvent être imposées. Il a également préconisé la téléconférence pour réduire les coûts.
30. Le représentant de l'Allemagne a convenu que les contributions des nouvelles Parties devraient être utilisées pour développer les activités au titre de la Convention mais a déclaré qu'il fallait préciser que les Parties devaient honorer leurs engagements. Il a déclaré que les contributions minimales auraient moins d'effet que le règlement des arriérés. Il a salué le fait que le Brésil ait payé une partie de ses arriérés mais a demandé s'il y avait des signaux concernant les intentions du Brésil pour l'avenir. Il a demandé quelles mesures le Directeur exécutif du UNEP a prises et s'il était possible de faire davantage.
31. Le représentant de l'Australie a suggéré que les sanctions supplémentaires qui pourraient être imposées aux Parties en retard de paiement pourraient inclure le retrait du droit de proposer des amendements aux Annexes ou aux Résolutions.
32. La Secrétaire exécutive par intérim a déclaré que le moment des problèmes financiers n'aurait pas pu être pire avec l'approche des COP de la CMS et de la Convention sur la diversité biologique (CDB). L'adhésion du Brésil a réduit les contributions des autres Parties et le non-paiement a créé un grand déficit dans le budget. Le solde du Fonds d'affectation spéciale est sain pour le moment, mais il est en train de s'épuiser. L'introduction de contributions minimales et la tenue d'un plus grand nombre de réunions par des moyens électroniques atténueraient le problème sous-jacent plutôt que de le résoudre.

33. Les réponses aux lettres envoyées comprenaient l'organisation d'une réunion en personne avec l'ambassadeur du Brésil à Nairobi, avec la participation du Directeur exécutif adjoint du UNEP, et des contacts avec le bureau du UNEP au Brésil. Un paiement de 222 165 euros a été effectué pour couvrir une partie des arriérés, mais si le paiement de 2020 n'est pas effectué, le total dû par le Brésil atteindra 760 308 euros. Le Brésil avait soumis une proposition pour ajouter une espèce aux Annexes, si bien que la proposition de l'Australie d'étendre les sanctions éventuelles imposées aux non-payeurs avait un certain potentiel de dissuasion. Le Secrétariat va continuer à faire pression et demande aux Parties leur soutien et d'autres idées pour maintenir la Convention en état de solvabilité. Un document budgétaire révisé doit être préparé avant la Conférence des Parties, ce qui permettra au Secrétariat de s'acquitter de son mandat.
34. Le Président a déclaré que les Parties ayant d'importants arriérés doivent rester le principal centre d'intérêt plutôt que les petits payeurs dont les dettes remontent à de nombreuses années. Il a souligné que les moyens de subsistance du personnel du Secrétariat étaient en jeu et, bien que la Convention ne soit pas encore dans une situation désespérée, les Parties ont été alertées de la gravité de la situation et que des mesures correctives sont nécessaires.

4. Processus d'élection des représentants aux organes subsidiaires

4.1 Comité permanent

35. Le Secrétariat a présenté le document UNEP/CMS/COP13/Doc.16 et a déclaré que la composition du Comité permanent était une caractéristique constante de l'ordre du jour de la COP et que le calendrier de la réunion en cours et des réunions régionales préalables à la Conférence des Parties permettrait de commencer les consultations.
36. Un tableau montrant la composition actuelle du Comité permanent était affiché à l'écran. La résolution portant création du Comité comprenait une disposition limitant les mandats à deux périodes triennales, ce qui signifiait que seuls trois membres régionaux existants étaient rééligibles. L'Allemagne, en tant que gouvernement hôte et dépositaire, était un membre permanent ; les Philippines, en tant qu'hôte de la COP12, quitteront le Comité pour être remplacées par l'Inde en tant qu'hôte de la COP13 et les hôtes de la COP14 s'y joindront dès que le lieu sera confirmé. Huit membres devront être remplacés à la COP, deux pour chaque région (Afrique, Asie, Europe, Amérique du Sud et centrale, et Caraïbes). Des membres suppléants devront également être choisis, mais ils ne seront pas soumis à des limites de mandat. Les parties qui quittent le Comité peuvent toutefois être élues comme suppléants.
37. Les nominations seront finalisées à la COP au cours des réunions régionales, lorsque les élections auront lieu. Il a été rappelé à la réunion que les Parties ayant des arriérés de trois ans ou plus n'avaient pas le droit de se présenter.
38. Le représentant du Costa Rica a fait observer que la région de l'Amérique du Sud, de l'Amérique centrale et des Caraïbes avait un nombre relativement restreint de Parties parmi lesquelles elle pouvait choisir deux membres et deux suppléants, et que les deux membres actuels devaient se retirer à la COP13. La région a souhaité jouer pleinement son rôle et a demandé des conseils sur la meilleure façon de s'assurer qu'elle est représentée. Le Secrétariat a déclaré qu'avec l'adhésion de Trinité-et-Tobago, le nombre de membres de la région avait augmenté, mais a concédé qu'il était regrettable que les deux membres régionaux aient dû quitter le Comité en raison d'un renouvellement. Il conviendra d'envisager de recréer l'échelonnement de manière à ce qu'un seul membre soit remplacé lors des futures réunions de la Conférence des Parties.

39. Le représentant de l'Afrique du Sud a déclaré que bien que l'Afrique ait trois membres et trois suppléants, il n'y avait qu'un seul représentant présent à la réunion. Le Secrétariat a expliqué que le Congo avait des arriérés et ne pouvait donc pas recevoir d'aide financière, tandis que le représentant de la République-Unie de Tanzanie avait rencontré des difficultés pour voyager et qu'il avait été trop tard pour en informer les suppléants (Algérie, Kenya et Mali).
40. Le représentant de l'Australie a noté que le nombre de sièges au sein du Comité permanent attribués à chaque région reflétait le nombre de Parties. Elle a demandé quand l'Océanie, qui compte actuellement sept Parties, se qualifierait pour un deuxième siège.
41. Le Secrétariat a déclaré qu'il n'y avait pas de formule mathématique et que la composition du Comité permanent était définie dans la Résolution 9.15. Cette Résolution est susceptible d'être révisée si les Parties en décident ainsi. La structure du Comité de session était différente, chaque région ayant trois places.

4.2 Comité de session du Conseil scientifique

42. Le Secrétariat a présenté le document COP13/Doc.15.2 [Nomination des membres du Comité de session du Conseil scientifique](#) et a expliqué que la composition du Comité de session était composée des 9 conseillers nommés par la COP et des 15 conseillers nommés par les Parties (3 de chacune des 5 régions de la CMS). Il était prévu que la moitié des membres (c'est-à-dire 7 ou 8) soient remplacés à chaque réunion de la Conférence des Parties avec des mandats échelonnés sur deux périodes triennales. Chaque région devait également identifier trois suppléants. Il a été souligné que Mme Stankovic de Serbie, initialement suppléante, n'était devenue que récemment membre à part entière du Comité de session en remplacement de M. Poluda d'Ukraine et qu'elle était donc considérée comme n'ayant accompli aucun mandat. L'identification d'un suppléant a permis d'accélérer le processus de remplacement du membre sortant du Comité.
43. Plusieurs membres du Comité achèveront leur mandat de deux périodes triennales. Il y a également eu une vacance pour la région asiatique suite au décès de Lkhagvasuren Badamjav, le Conseiller de la Mongolie nommé par les représentants. Lors de la COP13, sept places devront être occupées, deux pour l'Afrique, l'Europe et l'Océanie et une pour l'Asie. Les régions devront identifier leurs candidats par le biais d'un processus coordonné par leurs représentants au Comité permanent. Les nominations seront confirmées par la Conférence des Parties.
44. La Résolution 12.2 *Questions financières et administratives* interdit aux Parties ayant plus de trois ans d'arriérés d'exercer leur mandat et le financement n'est disponible que pour soutenir la participation des Conseillers nommés par les Parties et provenant de pays éligibles. Il a été noté qu'un membre du Comité n'avait pas pu assister à la réunion parce que son gouvernement n'était pas disposé à prendre en charge le coût de sa participation.
45. Des éclaircissements ont été demandés sur les dispositions relatives à la limitation de la durée du mandat. Le Conseiller britannique nommé par les représentants, qui a fait partie du comité de rédaction et du groupe de travail qui a établi le règlement du Comité de session, a déclaré que le libellé avait été délibérément vague pour permettre une certaine souplesse aux petites régions, qui pourraient avoir plus de difficultés à trouver suffisamment de candidats. On s'attendait à ce que les représentants des grandes régions se retirent à la fin de leur mandat.

46. Le Président a déclaré que la COP pourrait devoir envisager des amendements à la résolution pour clarifier le libellé. Il a exhorté les Parties à se consulter au niveau régional afin d'identifier des candidats pour siéger au Comité permanent et au Comité de session.

Conseillers nommés par la COP

47. Le représentant de l'Australie, qui avait présidé un groupe de travail chargé d'examiner les domaines d'activité des conseillers nommés par la COP, a déclaré que ces postes étaient une caractéristique unique de la CMS. La Convention s'est largement appuyée sur l'expertise qu'ils ont fournie pour remplir leurs fonctions. Les premiers conseillers nommés par la Conférence des Parties avaient été choisis lors de la première Conférence des Parties en 1985. Les domaines ont fait l'objet de révisions mineures au fil des ans, mais il n'y a eu pratiquement aucun changement depuis la COP6 en 1999, à l'exception de la création d'un neuvième poste pour les changements climatiques, décidée à la COP10. Il avait été convenu d'entreprendre un examen approfondi en créant un groupe de travail composé d'un représentant de chacune des régions. Des consultations approfondies ont été menées et le document est en ligne depuis septembre 2019.
48. Le groupe de travail a tenté de déterminer les domaines de compétence requis et a examiné l'ordre du jour et les résolutions adoptées aux trois dernières réunions de la Conférence des Parties. Une évaluation des besoins futurs a été réalisée sur la base des rapports nationaux soumis à la COP12, du Plan stratégique pour les espèces migratrices (SPMS) et d'autres engagements internationaux, tels que les Objectifs de développement durable et les objectifs d'Aichi. Une analyse de l'horizon a également été effectuée. Il a été convenu qu'à l'avenir l'examen des domaines d'activité des conseillers nommés par la Conférence des Parties serait plus fréquent, afin de réagir à l'évolution de la situation.
49. Les sujets proposés pour la prochaine période triennale sont : les oiseaux, les mammifères terrestres, les mammifères aquatiques et les poissons marins en ce qui concerne les espèces, et le changement climatique, la connectivité/les réseaux, la pollution marine, les prises accessoires et les espèces exotiques envahissantes en ce qui concerne les questions transversales. Il a été convenu qu'une couverture complète n'était pas possible, mais l'examen plus fréquent des domaines permettrait de combler les lacunes éventuelles.
50. La nouvelle série de sujet signifie que quatre titulaires peuvent continuer à exercer leurs fonctions s'ils sont toujours disponibles et disposés à le faire. Un processus sera établi pour identifier les candidats experts chargés de couvrir les nouveaux sujets, et le Secrétariat publiera une Notification avec un appel à candidatures. Les premiers sondages pourront commencer lors des réunions régionales préparatoires à la Conférence des Parties.
51. Il a également été proposé que le Secrétariat tienne un Registre d'expertise attribué d'office conçu pour recueillir l'expertise des anciens conseillers nommés par la COP.
52. Le représentant de l'Afrique du Sud a demandé comment l'équilibre géographique et la parité hommes-femmes seraient assurés, soulignant qu'il n'y avait pas de femmes parmi les conseillers nommés par la COP. Le Président a déclaré que c'était un élément que les Parties devaient garder à l'esprit lorsqu'elles faisaient des propositions d'inscription.

53. La représentante de Wild Migration a rappelé les débats du Comité de session la semaine précédente et a remercié l'Australie et le Groupe de travail pour leurs efforts. Elle a souligné que la science sous-tendait les politiques de la Convention et qu'une large base d'expertise était nécessaire. Les conseillers nommés par la Conférence des Parties sont essentiellement des bénévoles et fournissent un service exceptionnel.

5. Préparations pour la COP13

5.1 Aperçu des éléments de la COP13 et des événements associés

5.2 État des préparations logistiques 5.3 État des préparations de fond

54. La Secrétaire exécutive par intérim a présenté M. Soumitra Dasgupta, représentant le Gouvernement indien, hôte de la COP13.
55. M. Dasgupta a expliqué que la Conférence des Parties se tiendra à Gandhinagar, la capitale de l'État du Gujarat, du 17 au 22 février 2020, avec un Segment de haut niveau, un dialogue entre les parties prenantes, une Nuit des champions, le Comité permanent se déroulant les jours précédents. Plusieurs dignitaires ont indiqué leur intention de participer au segment de haut niveau, mais il reste encore des réponses en suspens aux invitations. Une liste des ministres, secrétaires exécutifs et directeurs généraux invités à participer sera communiquée.
56. Il a indiqué que l'Inde était le huitième pays le plus riche en biodiversité, représentant 2,4 pour cent de la superficie terrestre, mais 8 pour cent de la population avec 1,3 milliard d'habitants. Les efforts de conservation des nombreuses espèces présentes dans le pays devront impliquer les communautés locales. Le pays compte quatre points chauds de la biodiversité et un long littoral, il accueille le lion d'Asie, le rhinocéros d'Asie, l'éléphant d'Asie, le tigre royal du Bengale et la grande outarde indienne, cette dernière ayant été choisie comme figure emblématique de la Conférence. Le guépard a disparu localement, mais des efforts sont en cours pour le réintroduire. 5 pour cent de la superficie de l'Inde bénéficie d'un certain statut de protection et l'État du Gujarat compte plusieurs sites clés, notamment des zones humides désignées au titre de la Convention de Ramsar et des zones importantes pour la conservation des oiseaux. Étant donné sa situation sur la côte ouest et la période de l'année où se tient la COP, on peut s'attendre à des températures comprises entre 28 et 32 °C.
57. Le Gujarat dispose de bons moyens de transport vers les grandes villes comme Mumbai et Delhi, et le Centre de convention Mahtma Mandir dispose d'excellentes installations, notamment un théâtre et des espaces séparés pour les manifestations parallèles et les expositions. Un certain nombre d'hôtels 3, 4 et 5 étoiles ont été réservés pour les délégués.
58. Le slogan de la conférence « Les espèces migratrices connectent la planète et ensemble nous les accueillons chez elles », qui renforce le thème de la connectivité, sera officiellement lancé plus tard dans la journée lors de la réception du soir organisée par le Gouvernement allemand.
59. Le site Web du gouvernement indien pour la COP13 peut être consulté à l'adresse www.cmscop13india.nic.in.

60. Les visas, le dédouanement et la sécurité sont supervisés par une équipe spécialisée au sein du Ministère, et des informations sur les visas peuvent être consultées sur le site web du Gouvernement : www.indiavisaonline.gov.in. En réponse à une question concernant les délégués des pays sans mission diplomatique indienne, M. Dasgupta a indiqué que la délivrance de visas à l'arrivée ne serait pas possible, mais que cela ne constituait pas un problème au regard des récents événements internationaux en Inde. Le Secrétariat de la CMS assure la liaison avec ses collègues de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, qui vient de tenir sa Conférence des Parties à Delhi, pour déterminer les leçons à en tirer.
61. Le Gouvernement indien a créé un comité chargé de la sensibilisation, qui comprend des représentants des ministères et des ONG. Les pays voisins qui ne sont pas encore parties, tels que le Bhoutan et le Népal, sont encouragés à y participer, et des contacts sont pris par l'intermédiaire d'organisations régionales telles que l'[Association sud-asiatique de coopération régionale](#), l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et le Sommet de l'Asie de l'Est.
62. Une deuxième visite du Secrétariat aura lieu du 2 au 6 décembre, avec la participation du Secrétaire exécutif par intérim et des représentants du Service des conférences et des équipes de communication.
63. Quatre excursions possibles dans les environs de Gandhinagar ont été identifiées, dont un sanctuaire d'oiseaux, le Little Rann de Kutch, où l'on peut voir des ânes sauvages, un site archéologique et une visite du patrimoine de la ville.
64. La Secrétaire exécutive par intérim a indiqué que les Ambassadeurs des Philippines et du Honduras avaient rendu visite au Secrétariat et avaient promis d'aider au recrutement dans leurs régions. Elle a également déclaré que la production de documents progressait bien, la plupart d'entre eux étant disponibles en ligne et pouvant être examinés par le Comité de session, le Comité permanent et lors des réunions préparatoires à la Conférence des Parties. La Notification 2019/003 *Appel au soutien financier de la CMS et sa 13^e session de la Conférence des Parties* a invité les Parties à envisager de faire des contributions volontaires pour financer la participation des délégués éligibles. L'Allemagne, l'Inde, Monaco, les Pays-Bas et la Norvège ont répondu et la moitié du montant nécessaire a été engagé.
65. Le représentant du Zimbabwe a déclaré que, outre la recherche de synergies avec d'autres Accords multilatéraux sur l'environnement, tels que la Convention sur la diversité biologique, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention de Ramsar, il fallait rechercher la collaboration avec les communautés locales. Il a demandé si des mesures étaient prises pour assurer la participation locale à la Conférence des Parties. Le représentant de l'Inde a déclaré que les secrétariats de toutes les conventions participant au Groupe de liaison sur la diversité biologique avaient été invités à la Conférence des Parties et que la nécessité d'obtenir le soutien des communautés locales était reconnue.
66. L'observateur du Royaume-Uni a posé des questions au sujet de la logistique de la Conférence des Parties et des projets de groupes de travail parallèles. Ces informations aideront à préparer les délégations nationales. Le Secrétariat a déclaré que le lieu de la conférence offrait plus d'espace que jamais, avec des salles séparées pour les groupes de travail et les expositions/événements parallèles. Il a été prévu qu'il y aurait trois groupes de travail taxonomiques, les commissions du budget et des crédits et des réunions quotidiennes pour les cinq régions. Si cela est jugé nécessaire, des groupes de travail pour d'autres sujets, tels que les questions institutionnelles/juridiques, seront constitués.

6. Contribution de la CMS au Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020

67. La Secrétaire exécutive par intérim a déclaré que de nombreux débats avaient eu lieu au cours des huit derniers jours en s'appuyant sur la dynamique du groupe de travail spécialisé, et que le Comité de session avait été informé des progrès accomplis.
68. Le Secrétariat a participé à une série d'événements, notamment aux réunions du Groupe de travail à composition non limitée sur le Cadre mondial pour la biodiversité pour l'après-2020 (Nairobi), à la Conférence de Trondheim sur la biodiversité en juillet, et à une réunion organisée par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique pour le Groupe de liaison sur la biodiversité (Berne). La Secrétaire exécutive par intérim se rendra prochainement à l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSSTA) de la Convention sur la diversité biologique (CDB) à Montréal. En ce qui concerne le cadre de l'après-2020, elle a noté qu'il était important que les AME se soutiennent mutuellement et encouragent une ligne de conduite convenue. Il est apparu que la CMS figurait parmi les AME les mieux préparés. La COP13 adoptera probablement une résolution avec une déclaration et un message au Groupe de travail à composition non limitée.
69. Le Secrétariat a préparé une série de fiches d'information qui fournissent un résumé utile de l'historique et des priorités de la famille CMS, en particulier la promotion du concept de connectivité écologique. Des soumissions officielles ont été présentées dans diverses instances et l'élan se renforce pour que la connectivité soit acceptée comme thème autonome et/ou comme thème transversal au sein du Cadre. L'UICN dispose d'un groupe de travail qui va au-delà des objectifs d'Aichi et 800 experts de la connectivité ont été réunis dans le cadre du Groupe de travail de l'UICN sur les aires protégées. Un accord important a été conclu sur une définition de la connectivité écologique (« le mouvement sans entrave des espèces et le flux des processus naturels qui soutiennent la vie sur Terre »). Il a été souligné que la connectivité impliquait une coopération internationale, mais, étrangement, les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique étaient vides de tout contenu à ce sujet, alors qu'ils pouvaient refléter les engagements des pays à mettre en œuvre les AME. Comme peu de correspondants nationaux de la CMS participaient également à la CDB, ils devaient communiquer avec leurs collègues pour s'assurer que les intérêts de la CMS étaient défendus au SBSTTA.
70. La représentante de l'Afrique du Sud a évoqué les Perspectives mondiales de la diversité biologique 5. Elle a suggéré qu'une liste de sources d'information soit dressée pour inclure l'évaluation de l'IPBES et les rapports des AME. La famille CMS devra alimenter en informations les Perspectives mondiales de la diversité biologique 5 car cela aidera à façonner le Cadre pour l'après-2020.
71. Le Secrétaire exécutif par intérim a confirmé que le Secrétariat avait envoyé des documents à l'auteur des Perspectives mondiales de la diversité biologique et que le Conseiller scientifique était en contact avec lui. Le projet de rapport sur les Perspectives mondiales de la diversité biologique sera diffusé pour observations en temps voulu.
72. Le représentant de l'Allemagne a appuyé l'objectif de refléter les priorités de la CMS dans le processus. Il a déclaré qu'il semblait qu'une hypothèse avait été faite que tout futur Plan stratégique de la CMS refléterait le nouveau cadre. Il s'est également demandé si la CMS adopterait un nouveau Plan stratégique au sens conventionnel. Parmi les autres options figurait le modèle de vision stratégique de la CITES. Par le passé, la famille de la CMS a investi du temps et des ressources pour atteindre les objectifs d'Aichi et les Parties peuvent se demander si l'effort en valait la peine.

73. La Secrétaire exécutive par intérim a convenu que le résultat du processus pour l'après-2020 était incertain et qu'il était donc impossible de savoir comment aligner les futures stratégies de la CMS. Elle convient également qu'il existe d'autres modèles. Elle n'avait pas d'expérience directe du processus précédent d'élaboration du SPMS, mais elle était consciente que celui-ci avait été compliqué.

7. Décisions adressées à la 49^e session du Comité permanent

74. Le Secrétariat a expliqué que de nombreuses décisions adoptées à la COP12 s'adressaient au Comité permanent. À ce moment-là, on ne savait pas que la COP13 se tiendrait si tôt en 2020, de sorte que le temps disponible pour mettre en œuvre les décisions avait été réduit. Comme de nombreux documents de la COP avaient été préparés à temps pour être soumis au Comité de session du Conseil scientifique, le temps avait manqué pour consulter le Comité permanent avant qu'ils ne soient finalisés.
75. Un tableau a été affiché à l'écran, énumérant toutes les décisions pertinentes, le texte destiné au Comité permanent et la situation actuelle. Depuis que le tableau a été préparé, des observations du Comité de session ont été reçues et celles-ci ont été ajoutées à la version révisée affichée à l'écran.
76. Le Comité de session a recommandé que la Décision 12.11 relative aux Résolutions 7.18 concernant le dugong, 6.3 concernant les albatros de l'hémisphère sud, et 8.16 concernant les requins soit abrogée.
77. Il n'y a pas eu assez de temps pour traiter les Décisions 12.47 à 12.49 sur la capture vivante des cétacés et le Comité de session a recommandé de prolonger le délai.
78. Le Comité de session a recommandé l'adoption de l'Initiative conjointe CMS/CITES sur les carnivores africains (ACI) avec quelques amendements. Les mesures distinctes concernant le guépard et le lion étaient intégrées dans l'ACI.
79. Le Secrétariat a été chargé d'entreprendre une analyse de la question de la viande sauvage. Il a été recommandé de prolonger les délais au cours de la prochaine période triennale.
80. Des progrès ont été réalisés sur les aires de conservation transfrontalières pour les espèces migratrices et le Comité de session a recommandé l'adoption du projet de résolution, en soulignant la possibilité de renforcer la coopération Sud-Sud.
81. Aucun financement n'a été disponible pour faire avancer les travaux d'évaluation de la participation communautaire, la décision sera donc reportée à la prochaine période triennale.
82. Le représentant de Wild Migration a soulevé la Décision 12.98 (b) sur la compilation d'études de cas relative aux meilleures pratiques concernant les moyens de subsistance. Peu de progrès ont été réalisés dans le cadre de la CMS, mais des avancées ont été réalisées dans d'autres forums tels que la CCNUCC et son groupe de travail de facilitation de la Plate-forme des communautés locales et des peuples autochtones. Le Président a suggéré qu'il serait plus approprié de soumettre la question à la Conférence des Parties plutôt qu'au présent Comité permanent.

83. Le représentant de l'Allemagne a annoncé que le processus de sélection d'un administrateur stagiaire devant être affecté au Secrétariat de la CMS pour travailler sur des questions incluant l'ACI arrivait à son terme et que le candidat retenu serait probablement en mesure de commencer à travailler au Secrétariat au début de l'année 2020.
84. La Secrétaire exécutive par intérim a souligné que le programme des administrateurs stagiaires était bénéfique pour les secrétariats employeurs mais aussi pour les individus, en leur permettant de se familiariser avec les rouages des institutions internationales. Elle a ajouté qu'un autre membre du personnel travaillant sur la question des aires de conservation transfrontières commencerait également à travailler prochainement, dans les bureaux du UNEP à Nairobi.
85. Le représentant de l'Afrique du Sud a remercié l'Allemagne pour son soutien à la conservation en Afrique et a déclaré que détacher du personnel à Nairobi les sensibiliserait aux différentes cultures.
86. Le Président a exhorté un plus grand nombre de Parties à aider la Convention en recrutant des administrateurs auxiliaires et en fournissant d'autres formes de soutien en nature.

8. Rapport du Président du Conseil scientifique

87. Fernando Spina, Président du Conseil scientifique, participant à distance, a rendu compte des progrès accomplis dans l'application des Décisions adressées au Conseil scientifique et nécessitant un rapport au Comité permanent.

Coopération entre la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et la CMS

88. La Décision 12.13 demandait au Conseil scientifique, sous réserve des fonds disponibles, d'entreprendre un examen des besoins et des possibilités d'améliorer l'interface entre la science et la politique en rapport avec la conservation et l'utilisation durable des espèces migratrices. Bien que cela n'ait pas pu être entrepris en raison du manque de fonds, dans le cadre d'une activité connexe, le Conseil scientifique a aidé le secrétariat à contribuer au processus d'élaboration du deuxième programme de travail de l'IPBES pour 2020-2030. En particulier, les membres du Conseil scientifique ont fourni des contributions à une proposition d'évaluation de la connectivité.

Observation durable de la faune marine à partir de navires

89. La Décision 12.79 demandait au Conseil scientifique de collaborer avec l'Accord sur la conservation des cétacés de la Méditerranée, de la mer Noire et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS) et le Groupe de travail permanent sur l'observation des baleines, établi sous l'égide du Comité de conservation de la Commission baleinière internationale (CBI), pour élaborer un manuel conjoint CBI-CMS sur l'observation des baleines, fournissant des conseils aux Parties sur la gestion des activités liées à l'observation des cétacés à partir de navires. Avec le soutien financier du Gouvernement de la Principauté de Monaco dans le cadre du Programme Champion des Espèces Migratrices, un manuel conjoint CBI-CMS sur l'observation des baleines a été développé en tant que ressource en ligne gratuite.

Actions concertées et coopératives

90. Dans le contexte de la consolidation des processus d'Action concertée et d'Action coopérative, la Décision 12.103 demandait au Conseil scientifique d'examiner les projets et initiatives déjà commencés en tant qu'Actions de coopération au titre de décisions antérieures de la Conférence des Parties, afin de déterminer si les Actions de coopération avaient été achevées ou devaient se poursuivre dans le cadre du mécanisme unifié d'Actions concertées.
91. Le Conseil scientifique avait abordé cet examen à la 3^e réunion de son Comité de session (ScC-SC3). Le Comité de session a noté que pour la grande majorité des espèces faisant l'objet d'une désignation pour des actions de coopération jusqu'à la COP11, la désignation n'avait pas été accompagnée d'une identification des objectifs de conservation et des résultats attendus, ni d'un calendrier pour leur réalisation. Après un long débat, le ScC-SC3 a estimé qu'il était impossible d'entreprendre un examen significatif de la mise en œuvre des Actions de coopération. De même, il a été noté que des considérations similaires étaient également applicables aux espèces désignées pour des actions concertées avant la COP12. En ce qui concerne toutes les espèces désignées pour des Actions concertées ou des Actions de coopération avant la COP12, le Comité de session a recommandé que seules celles pour lesquelles une proposition d'Action concertée avait été élaborée conformément aux lignes directrices fournies par la Résolution 12.28 et ensuite approuvée par la COP13 soient maintenues sur la liste des espèces désignées pour des Actions concertées pour la période triennale 2021-2023. Les recommandations du Comité de session ont été mises en œuvre dans la perspective de la COP13.
92. Le Président du Conseil scientifique a expliqué qu'il avait également présenté les vues du groupe d'intérêt de la CMS pour examen au Bureau de l'IPBES et au Groupe d'experts multidisciplinaires et avait obtenu un financement permettant la tenue du premier atelier sur la culture animale à Parme. Il espérait qu'un soutien supplémentaire serait accordé pour permettre la tenue d'un deuxième atelier en 2020.
93. Il a conclu son intervention en remerciant le Président du Conseil scientifique, les autres Conseillers scientifiques et le Secrétariat pour leur soutien pendant son mandat.

9. Lieu et dates des futures réunions du Comité permanent

94. La Secrétaire exécutive par intérim a déclaré que le calendrier des réunions intersessions du Conseil scientifique au cours de la prochaine période triennale serait examiné à la Conférence des Parties. En raison des circonstances inhabituelles de la COP13 qui s'est tenue au début de l'année, une partie du budget 2020 a été utilisée en 2019. Il y a également eu un grand nombre de réunions déjà prévues pour 2020. On peut espérer que la COP14 en 2023 sera tenue à moment plus habituel du quatrième trimestre. Des réunions électroniques sont à l'étude et un éventail d'options est présenté à la Conférence des Parties.
95. Le Président a suggéré de maintenir la possibilité de tenir des réunions consécutives de différents organes afin de réduire les déplacements.

10. Autres questions

96. Le représentant de la France a déclaré que l'Union européenne prendrait contact avec le Brésil en vue de fusionner les deux propositions d'inscription du requin-marteau commun (*Sphyrna zygaena*) à l'Annexe II de la Convention.

97. La représentante de l'Afrique du Sud a souligné que les pays avaient des exercices financiers différents, ce qui avait des conséquences sur le calendrier des paiements lorsque les Parties étaient priées de verser leurs contributions au cours du premier trimestre de l'année. Elle a demandé les coordonnées de la personne appropriée au Secrétariat pour discuter de l'émission des factures.
98. L'Allemagne a fait une annonce concernant les dispositions prises pour la réception de ce soir-là dans les locaux du Ministère fédéral de l'environnement, de la protection de la nature et de la sûreté nucléaire.

11. Observations finales

99. Après l'expression habituelle de remerciements à tous ceux qui ont contribué au succès de l'organisation et du déroulement de la réunion, les débats ont été déclarés clos à 17 h 10.